

Atelier d'écriture Erasmus +, kezaco ?

Des ateliers d'écriture Erasmus + sont régulièrement proposés aux établissements de l'enseignement agricole français. Vous voyez passer l'information, mais vous ne vous sentez peut-être pas directement concernés... Alors, à quoi servent-ils ? Comment et pourquoi y participer ?

Voilà quelques éléments d'éclaircissement pour obtenir le sésame afin de déposer des dossiers de « mobilités des individus » !

Pourquoi plusieurs ateliers différents ?

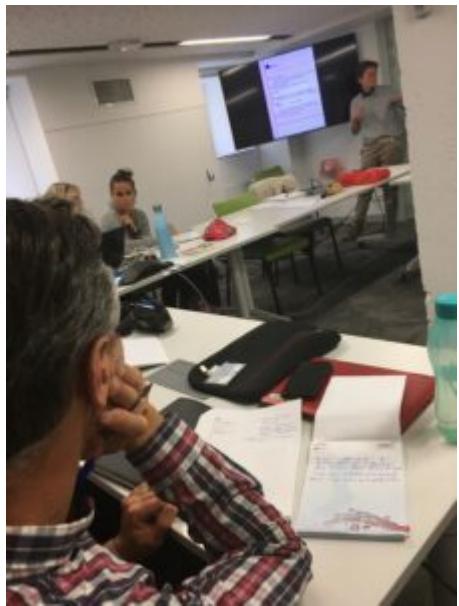


Le programme Erasmus + étant organisé en cinq secteurs : Enseignement et Formation Professionnels / Enseignement scolaire / Enseignement supérieur / Enseignement des Adultes / Jeunesse et Sport, chaque secteur présente des caractéristiques particulières, s'adresse à un public différent et vise des activités parfois différentes.

C'est la raison pour laquelle les ateliers sont scindés en plusieurs sessions simultanées, animées par les experts de l'enseignement agricole pour l'appui aux établissement dans le

domaine du Programme Erasmus+, les Chargées de mission Europe et Programme Erasmus+.

Qu'y fait-on ?



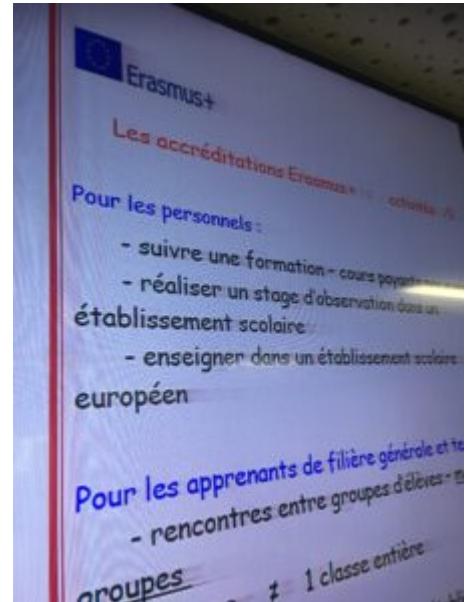
Ces ateliers sont organisés en deux temps qui répondront au mieux aux attentes des futurs établissements candidats. Des informations et des rappels sont communiqués sur les activités, les conditions de candidature, la gestion des fonds Erasmus+ afin de connaître les modalités du programme dans le secteur ciblé.

Dans un second temps, un travail spécifique est mené grâce aux conseils des experts sur les formulaires de candidature, afin de les décrypter et bien comprendre les exigences attendues, suivi d'une relecture individuelle de votre propre candidature.

Ces ateliers d'écriture permettent de répondre à toutes les questions qui fusent quand un établissement se lance dans l'aventure Erasmus+ : questions sur la gestion de projets européens, sur les procédures – parfois jugées complexes quand on s'y confronte pour la première fois... Ces temps de formation pratique permettent de mettre toutes les chances de son côté pour aboutir à une candidature bien maîtrisée.

Qui est concerné ?

Ces ateliers sont ouverts à tous les personnels, quelle que soit leur fonction, pour peu qu'ils soient impliqués dans la préparation d'une candidature



Erasmus+. Et pourquoi ne pas participer à un atelier à deux, ce qui permet souvent de se compléter et d'avancer de façon plus aisée dans le projet de l'établissement.

Ainsi, en 2022, des binômes « proviseur adjoint / enseignant » ont travaillé ensemble pour obtenir l'accréditation et peuvent maintenant planifier des mobilités pour les élèves (mobilité de groupes d'élèves dans l'enseignement scolaire – pour des élèves de filières générales et technologiques – ou stage individuel dans l'enseignement et la formation professionnels), et cours ou stages d'observation pour les personnels.

Comment s'y prendre ?

L'annonce de la tenue de ces ateliers est diffusée dans les établissements par l'intermédiaire des services régionaux de la formation et du développement (DRAAF-SRFD). L'inscription à proprement parler s'effectue par simple mail auprès du Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale.

A cette étape, si un doute existe sur le choix de l'atelier adapté à votre projet, les chargées de mission Europe et à l'appui au Programme Erasmus+ sont là pour vous aider !

Les prochaines dates ?

Des ateliers sont planifiés en vu des futures accréditations de deux secteurs « Enseignement et Formation Professionnels » et « Enseignement scolaire », le 29 juin 2023 (inscription avant le 21 juin 2023) et la deuxième session le 21 septembre 2023 (inscription avant le 13 septembre 2023) pour chacun de ces deux secteurs.

Les demandes d'accréditation, correspondantes à ces secteurs, pour des projets relevant de actions de « mobilités des individus » devront être déposées le 19 octobre 2023.

Préparez-vous dès maintenant pour être certain de déposer des candidatures de qualité, qui vous permettront d'obtenir les accréditations afin d'accéder aux financements jusqu'en 2027.

Notez la date, renseignez-vous et... venez participer à un atelier pour pouvoir partir en Europe !



En parallèle, n'hésitez à vous familiariser avec toutes ces notions en consultant les fiches, les replay de webinaire qui présentent le programme Erasmus+

[Qu'est-ce qu'une accréditation Erasmus+](#), et une présentation plus complète sur [l'accréditation par secteur](#)

Quand vous serez prêt, consultez les [informations préalables au dépôt et les formulaires de candidature](#)

Contact : Anne-Sophie Goyon : Chargée de Mission Europe « Erasmus + / Enseignement scolaire », anne-sophie.goyon@educagri.fr

Pour avoir une vision globale des atouts du programme Erasmus+, consultez le [bilan 2014-2020](#) qui retrace la place d'Erasmus+ dans l'enseignement agricole par des chiffres, des statistiques, des exemples de projets d'établissements selon les secteurs. Sachant qu'entre 2014 et 2020, 674 établissements de l'enseignement agricole ont ainsi participé au programme Erasmus+, pour un financement de 97 M€ soit 8,4 % du budget Erasmus+ national. Le budget alloué au secteur de l'enseignement et de la formation professionnels représente 66,8% du budget attribué aux établissements d'enseignement agricole.

Lire/Ecoutez aussi ... Comment l'Europe est perçue par les jeunes dans l'enseignement agricole

[L'Europe et moi](#)